



CUQ-TOULZA

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025
ID : 081-218100766-20250408-DECISION10-DE

DÉCISION DU MAIRE N° 10 DU 08/04/2025
Rénovation énergétique de la salle Jacques Prévert
Mission géotechnique - Phase Projet

Monsieur le Maire de Cuq-Toulza (Tarn),

Vu la délibération en date du 25 janvier 2023 listant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Considérant le projet de rénovation énergétique de la salle Jacques Prévert ;

Considérant l'étude de sols réalisée par SOLINGEO en janvier 2024 (diagnostic géotechnique de type G5) pour caractériser l'existant ;

Considérant la nécessité de réaliser une étude de sol de type G2 pour préciser les hypothèses géotechniques à prendre en compte avant de démarrer les travaux ;

Considérant le devis de SOLINGEO pour la réalisation de la mission G2/PRO ;

DECIDE

De signer le devis de SOLINGEO pour la réalisation de la mission G2/PRO dans le cadre du projet de rénovation de la salle Jacques Prévert, pour un montant de 2 250,00 €HT.

A Cuq-Toulza, le 08 avril 2025.

Le Maire,
M. Jean-Claude PINEL

